

LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2025 à 20h00
Séance n° 2/2025

- **URBANISME**

- Programme Leader :
- *Délibération 2/2025-1 : étude aménagement de bourg, approbation du projet et demande de subvention*

- **BATIMENTS**

- Acquisition auto laveuse
Délibération 2/2025-2 : acquisition auto laveuse

- **QUESTION DIVERSES**

- Renouvellement conventions mise à disposition de réserve foncière
Délibération 2/2025-3 : renouvellement des 3 conventions de mise à disposition de réserve foncière

Mis en ligne sur le site le :

07 MARS 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAux

Séance n° 2/2025 – n° 1

ETUDE AMENAGEMENT DE BOURG APPROBATION DU PROJET DEMANDE DE SUBVENTION

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 28 février, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 24/02/2025

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, BACHELET Carole, MARQUET François GALEWICZ Anne

Excusé : CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain

Absent : AUGIER Romain

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Mme le Maire rappelle la délibération du 31 janvier 2025 par laquelle le conseil municipal a retenu le cabinet d'urbaniste Réalités Urbanisme et Aménagements pour le montant de 12700 € HT pour la réalisation de l'étude d'aménagement de bourg.

L'objectif de l'étude vise à renforcer l'attrait et le dynamisme du centre-bourg en traitant de manière transversale plusieurs enjeux :

- Transformer le bourg en un lieu de centralité
- Garantir la sécurité des espaces et des usagers
- Diminuer l'impact de la circulation automobile
- Préserver le caractère rural tout en assurant une intégration harmonieuse dans l'environnement

Mme le Maire rappelle que la commune peut prétendre à une aide financière prévisionnelle via le programme Leader, à hauteur de 64% maximum soit 8128 €. La commune financera au minimum de 34% de la dépense soit 4572 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le financement tel qu'il est défini
- AUTORISE Mme le Maire à déposer le dossier pour l'appel à projet du programme LEADER
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents y afférents

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 28 février 2025

Le secrétaire de séance
C. FRISOT

Le Maire
C. ARANEO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20250228-2-2025-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 2/2025 – n° 2

ACQUISITION AUTO LAVEUSE

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 28 février, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 24/02/2025

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusé : CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain

Absent : AUGIER Romain

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Mme le Maire rappelle que l'auto laveuse utilisée pour le nettoyage de la salle des fêtes a plus de 20 ans et n'est plus très performante. Il convient de la remplacer et d'acquérir un équipement qui pourrait être utilisé pour l'entretien de tous les bâtiments.

Au Forum Du Bâtiment a proposé plusieurs équipements, l'un d'entre eux a été testé par le personnel et a retenu l'attention.

Il s'agit de l'auto laveuse BR45/22 C de marque Karcher au tarif de 4417.85 € HT.

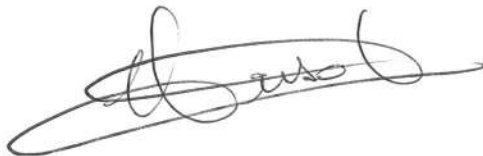
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de l'auto laveuse BR45/22 C au tarif de 4417.85 € HT
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 28 février 2025

Le secrétaire de séance
C. FRISOT



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20250228-2-2025-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 2/2025 – n° 3

RENOUVELLEMENT DES 3 CONVENTIONS D'USAGE TEMPORAIRE D'UNE RESERVE FONCIERE

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 28 février, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 24/02/2025

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusé : CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain

Absent : AUGIER Romain

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Madame le Maire rappelle que par délibération du 29 mars 2019 et du 25 mars 2022 le Conseil Municipal a approuvé une convention d'usage temporaire d'une réserve foncière entre la commune et Messieurs Livet, Deyrat et Tison.

Cette convention arrive à échéance le 30 mars 2025.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir renouveler ladite convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2025 à Messieurs Livet, Deyrat et Tison.

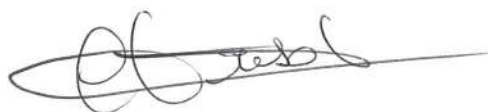
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **APPROUVE** la mise à disposition des terrains à Monsieur Livet, à Monsieur Deyrat et à M. Tison d'une surface respective de 5ha42a 39ca, 3ha50a35ca et 1ha07a pour un montant annuel de 130 € par hectare
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 28 février 2025

Le secrétaire de séance
C. FRISOT



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20250228-2-2025-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025